

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021 À 20H.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice dans le respect des gestes barrière, la distanciation et sans public conformément aux directives préfectorales en raison des conditions particulières liées aux regroupements.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 14:**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

**Absent 1** : MARTIN-COCHER Olivier

**Procuration 1** : MARTIN-COCHER Olivier à Philippe GIRARD

**Secrétaire de séance** : Madeleine LAPERROUSE

M. Le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour concernant ;

- une créance en non valeur
- une régularisation foncière à Champfleury
- une subvention demandée par 2 associations de la 4C

**VOTE : 15 pour**

Ces points seront traités après le point VII

Validation du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. INFORMATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL**

##### **Intervention de Gérard BORDON**

###### **1) Délibération pour embauche par mutation**

Gérard BORDON indique que suite à notre recrutement, par mutation, le nouvel agent, Mickaël ANGER prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il est embauché au grade d'Agent de Maitrise Principale (grade qu'il occupait dans sa commune d'origine)

M. le Maire prendra un arrêté de mutation

**VOTE : 15 pour.**

2) Création de l'emploi avec le grade d'Agent de Maitrise Principal

Le grade d'Agent de Maitrise Principal n'existe pas actuellement dans le tableau des emplois de notre collectivité. Il convient de le créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**VOTE : 15 pour.**

3) Délibération concernant le régime indemnitaire avec l'actualisation du Groupe de Fonctions

Le nouvel emploi créé suite à la mutation (voir ci-dessus) nécessite de l'inclure dans le groupe de fonctions des Services Techniques tout en y précisant le montant du régime indemnitaire de l'I.F.S.E.

Cette modification a fait l'objet d'une saisine du Comité Technique qui a donné un avis favorable de la part des représentants des collectivités et une abstention de la part des représentants du personnel.

**VOTE : 15 pour.**

4) Délibération sur les modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque Prévoyance des agents.

Suite à l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027, le groupe SIACI a été choisi pour une durée de 6 ans.

La collectivité participait à hauteur de 14 € (pour un temps complet) lors du précédent contrat avec SOFAXIS.

Pour la période à venir le taux de cotisation et l'assiette de calcul ayant augmenté, Gérard BORDON propose de porter la participation de la commune à 18 € (pour un temps complet) ce qui correspond à environ 50% du montant de la cotisation payée par l'agent (pour la formule de base) Ce montant sera proratisé pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Il précise aussi que la couverture du risque Prévoyance deviendra obligatoire en 2025.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition qui doit encore faire l'objet d'une saisine du Comité Technique puis d'une délibération définitive du Conseil Municipal.

**II. DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION AU CONTRAT POUR LES RISQUES STATUTAIRES.**

Le contrat de couverture des risques statutaires arrive à échéance le 31/12/2021.

Suite à l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion, le groupe SOFAXIS-CNP a été retenu pour 4 ans (période du 01/01/2022 au 31/12/2025)

Il convient, d'une part, de délibérer pour adhérer à ce nouveau contrat et d'autre part de signer la convention d'assistance administrative avec le Centre de Gestion.

**VOTE : 15 pour.**

**Pour information :** un agent, embauché initialement à temps complet, exerce, suite à sa demande une activité à temps partiel depuis 2001. Cet agent souhaite passer à temps complet à compter du 01/01/2022.

L'augmentation du temps de travail (7 heures par semaine) sera mise à profit, par cet agent, pour, d'une part, réorganiser et classer nos archives, mais aussi pour prendre en main et maîtriser le nouveau logiciel de comptabilité MAGNUS qui sera opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le maire est chargé de prendre un arrêté pour valider le nouveau taux d'emploi de cet agent.

### **III. DELIBERATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2020.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service d'eau potable et de l'assainissement.

Il doit être présenté au conseil municipal pour être délibéré. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Ce rapport a été établi par VEOLIA, notre prestataire et concerne l'année 2020.

#### **Christian DELEGLISE présente le bilan du service de l'eau :**

- le service est géré par la commune qui assure le captage, le transport et la distribution, en autonomie financière. Il dessert 881 habitants pour 459 abonnés (nombre de compteurs), 461 en 2019. La commune possède un linéaire de 18.1 km de canalisations  
La consommation moyenne annuelle par abonné est de 119.04 m<sup>3</sup> en 2020 (106.16 m<sup>3</sup> en 2019).

- concernant les volumes :

<b>Volume prélevé</b> à partir des sources du Jet (J1, J2) et de l'Uliette (U1, U2, U3)	<b>88 949 m<sup>3</sup></b> , volume mesuré grâce aux compteurs des réservoirs (71 496 m <sup>3</sup> en 2019)
<b>Volume consommé</b> (Avant la pause des compteurs, la consommation annuelle était de 110 000 m <sup>3</sup> )	<b>68 619 m<sup>3</sup></b> (64 003 m <sup>3</sup> en 2019)

La différence, 20 330 m<sup>3</sup>, correspond aux pertes le long du réseau.

Le rendement du réseau est de 68 619/88 949 soit 77.14%.

<b>Volume facturés aux abonnés</b> mesuré par les compteurs	<b>54 640 m<sup>3</sup></b> (48 939 m <sup>3</sup> en 2019) <b>soit 11% de plus</b>
<b>Volume sans comptage</b> (fontaines, bassins, réserves incendie.)	<b>13 979 m<sup>3</sup></b> (15 064 m <sup>3</sup> en 2019)

- rappel des tarifs applicables en 2020 :

- . pour l'accès au service : 150 €
  - . pour l'abonnement : 12 € par an (0.1/m<sup>3</sup>)
  - . pour la consommation : 0.5 €/ m<sup>3</sup>
  - . pour l'Agence de l'Eau (taxes) : 0.47 €
- } Soit 1.07 €TTC/ m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> consommés

- les recettes générées s'élèvent à 50 022 € en 2020 (45 060 € en 2019).

- la qualité de l'eau : des prélèvements inopinés sont effectués au titre du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé.

- . pour les paramètres microbiologiques : 12 prélèvements effectués et 1 non conforme
- . pour les paramètres physico-chimiques : 14 prélèvements effectués et tous conformes.

- le taux de renouvellement du réseau est de 0. Nous n'avons pas effectué de travaux sur les canalisations depuis 6 ans. Il faudrait prévoir une somme au budget 2022.
- Il faudra équiper en 2022 secteur de Champfleury avec un système à UV pour le traitement de l'eau.

### **Bernard GROS présente le rapport du service de l'assainissement**

- pour l'assainissement collectif : 408 abonnés sont desservis (422 en 2019)
  - . le réseau a une longueur totale de 11.5 km : 9.2 km de réseau unitaire et 2.3 km de séparatif (pour les lotissements).
  - . 51 134 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés en 2020 (46 054 m<sup>3</sup> en 2019)
  - . rappel des tarifs applicables en 2020 :
 

pour l'abonnement : 12 € par an (0.1/m <sup>3</sup> )	}	Soit 0.85 €TTC/ m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> consommés
pour la consommation : 0.6 €/ m <sup>3</sup>		
pour l'Agence de l'Eau (taxes) : 0.15 €		
  - . Les recettes dégagées se montent à 43 237 € contre 39 472 € en 2019
  - . la station d'épuration, d'une capacité de 1300 habitants, subit des contrôles inopinés tous les ans. Les rejets sont conformes.
  - . Le faucardage aura lieu en novembre
- pour l'assainissement non collectif : 39 habitants sont concernés (au Mont, à Champfleury et la partie basse de Bonvoisin)
  - . 37 installations ont été contrôlées depuis la création du service, dont 5 en 2020 (12 en 2019)
  - . Le taux de conformité est de 89.2 %.

**VOTE pour valider le rapport présenté : 15 pour.**

#### **IV. RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS.**

Abdelhamid BELHADDAD indique que le contrat avec Pro Clean est arrivé à échéance fin 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Le prestataire donnant entière satisfaction tant au niveau de la prestation que de la disponibilité, il propose de le reconduire pour 3 ans jusqu'au 31 août 2024.

La société emploie 3 personnes de la commune à temps complet et des jeunes saisonniers en station.

Des membres du Conseil signalent que les sols ne sont pas toujours propres après le passage de certaines associations. Nous leur ferons remonter cette information afin de rendre la salle en bon état pour les utilisateurs suivants.

**VOTE : 15 pour**

#### **V. DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET CFC (CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE) ET SA REDEVANCE.**

Il s'agit de s'acquitter d'une redevance afin d'autoriser la collectivité (élus et personnel) à copier ou diffuser des documents (sous forme papier ou numérique)

Le montant annuel s'élève à 380 € ht

**VOTE : 2 contre (Emilie SORNET, Yves MORVAN),**

**9 abstentions (BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe)**

**3 pour. M. Le Maire ne fait pas jouer sa procuration**

## **VI. INFORMATION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS ET REALISES.**

- Christian DELEGLISE informe le conseil que les travaux :

- . concernant l'installation pour le traitement de l'eau par les UV sur le réservoir du Mont sont terminés. Un bon fonctionnement a été constaté. Il reste quelques retouches à faire sur le chalet abritant la microcentrale avant de réceptionner les travaux.
- . sur la réserve incendie du Mont-d'En-Haut sont terminés. Malgré son bon fonctionnement, le système de branchement du camion pompe sur la borne incendie ne satisfait pas le responsable des pompiers.  
Il conviendrait de déplacer d'1/4 de tour la borne incendie et de remblayer la plateforme de garage du camion pour que celui-ci soit dans l'axe de la borne. Un grillage de protection sera installé au printemps autour de la réserve.
- . de l'ONF ont été exécutés au niveau des chemins, du Solliet (fauchage du périmètre des sources), au dessus de la piste du Villaret (dépressage des semis naturels d'épicéas). Des panneaux signalétiques vont être installés sur 4 pistes forestières.

- Abdelhamid BELHADDAD signale que le dés-embouage du réseau de chaleur a été réalisé au niveau des bâtiments publics.

7 modules de chauffage ont été changés.

Nous allons contacter l'OPAC pour que les modules des 4 habitations qui dépendent également de notre réseau de chaleur soient changés.

- Bernard GROS indique que le dallage sous la benne de végétaux vers l'atelier communal a été effectué.

La 4C souhaite installer des containers semi-enterrés (CSE) dans la zone d'activités :

- . 1 CSE après l'hôtel B&B, le long du grillage de la réserve incendie
- . 1CSE entre le garage DL Auto-Moto et le restaurant l'Inter (cet emplacement reste à valider suivant l'évolution de la zone)

## **VII. INFORMATIONS CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Gérard BORDON a chiffré les économies réalisées suite à l'extinction, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, de l'éclairage public de 0 à 4 h (hormis les hameaux) et au passage progressif en LED (initié en janvier 2018) à 10 581 € sur un an.

75 % du parc de l'éclairage public est actuellement en ampoules LED. Sur les 25 % restant la majorité des mats est équipée de lanternes et le passage en LED devient plus compliqué si on souhaite garder ces mêmes supports.

Au niveau de la 4C, Philippe GIRARD souligne que 10 communes ont engagé la démarche d'extinction cœur de nuit et souhaitent participer à l'opération "le jour de la nuit 2022" visant à réduire la pollution lumineuse.

Dans les zones d'activités, il est possible d'éteindre l'éclairage des commerces 1 h après la fermeture jusqu'à 1h avant l'ouverture.

On pourrait envisager prochainement d'élargir l'éventail de l'extinction et d'associer les hameaux ou étudier le maintien d'un éclairage sur 2)

#### **VIII. ADMISSION D'UNE CREANCE EN NON-VALEUR**

Le Trésor Public nous demande d'admettre en non-valeur un impayé de facture d'eau de 76.53 €. Cette somme sera inscrite au chapitre 65 du budget de l'eau.

**VOTE : 15 pour**

#### **IX. REGULARISATION FONCIERE**

Le conseil doit mandater le Maire à régulariser par acte administratif la cession de parcelles sur le secteur de Champfleury suite à un échange avec des particuliers.

**VOTE POUR MANDATER LE MAIRE : 15 pour.**

#### **X. DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2 ASSOCIATIONS DE LA 4C**

Le « G Trail » de St Rémy et « Coupons et boutonniers » de Notre Dame du Cruet comptent chacune un habitant de Ste Marie parmi leurs adhérents.

Chaque association peut prétendre à une subvention de 15 €.

**VOTE : 15 pour.**

#### **XI. DIVERS**

- M. le Maire évoque un nouveau litige avec un citoyen à propos de la cession d'une parcelle dans la boucle des Peupliers.

- Le 18 octobre une rencontre a réuni les Maires de la 4C et le Sous-préfet. Plusieurs points concernant le territoire ont été évoqués :

- . La sécurité dans notre zone d'activités mise à mal par la présence des poids lourds
- . La fermeture d'un nouveau service public en 2022 : la trésorerie de La Chambre pénalisant encore les usagers.
- . L'éclairage intempestif installé par la SNCF pour la future gare de triage, dénoncé dans un message par Emilie BONNIVARD, alors qu'on nous incite à diminuer la pollution lumineuse.
- . A propos du secteur jeunesse, Philippe GIRARD a rappelé la nécessité de créer un poste d'éducateur de rue. Son rôle est essentiel dans le dialogue avec les jeunes et la prévention (drogue, alcool, réseaux sociaux etc...)  
Notre ex-canton de la Chambre est le seul à en être dépourvu.

- La coopérative laitière de La Chambre demande que le camion de collecte journalière puisse emprunter la route des Iles pour se rendre au Chaney chez notre agriculteur. Le passage a lieu de 8h15 à 8h45 lorsque la route de l'Aura est fréquentée notamment par de nombreux piétons.

Le conseil autorise exceptionnellement le camion de 12 tonnes à prendre la route des Iles en respectant la vitesse en vigueur limitée à 50 km/h.

- Yves MORVAN signale la présence d'une moto sans plaque traversant la commune à vive allure.

- Le festival "Merci les potes" aura lieu du 26 au 31 octobre. Philippe GIRARD fait appel aux élus disponibles pour le transport du matériel mercredi 20 et jeudi 21, pour l'installation de la salle le vendredi 22.

- Le 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 11h30 en présence de la députée Emilie BONNIVARD et des conseillers départementaux Sophie VERNEY et Patrick PROVOST. Une médaille militaire sera remise à René DUFOUR par le général Bernard RATEL. Des élèves du groupe scolaire seront présents avec leur enseignante.

- le 11 novembre la coopérative de l'école propose une vente de pains au four des Champagnes.

La séance est levée à 23 heures 10.